

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/N/CHN/86

4 mars 2005

(05-0947)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre de l'Accord adressant la notification: <u>RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: Administration de la normalisation de la Chine (SAC) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de télécopie et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Appareils récepteurs de télévision en couleur (ICS: 27.010, HS: 8528)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Limited Values of Energy Efficiency and Evaluating Values of Energy Conservation for Colour Television Broadcasting Receivers</i> (Valeurs limites d'efficacité énergétique et critères d'évaluation des propriétés en matière d'économie d'énergie pour les appareils récepteurs de télévision en couleur) – 7 pages, en chinois
6. Teneur: La norme nationale établit les valeurs limites d'efficacité énergétique, les critères d'évaluation des propriétés en matière d'économie d'énergie, les valeurs cibles d'efficacité énergétique, les méthodes d'essai et les règles d'inspection pour les appareils récepteurs de télévision en couleur. La consommation de courant en mode veille, indiquée dans la norme, s'applique à tous les récepteurs de télévision en couleur vendus sur le territoire de la Chine et le critère relatif à l'indice d'efficacité énergétique, également indiqué dans la norme, s'applique aux récepteurs de télévision en couleur à tube cathodique (CRT)
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protéger l'environnement et économiser l'énergie

8. Documents pertinents: GB/T 2828 Règles d'échantillonnage pour les contrôles par attributs – Partie 1: Procédures d'échantillonnage pour les contrôles lot par lot, indexés d'après le niveau de qualité acceptable (NQT) (IDT ISO 2859-1:1999)

GB/T 17309.1 Méthodes de mesure applicables aux récepteurs de télévision – Partie 1: Considérations générales. Mesures des grandeurs électriques aux domaines radiofréquences et vidéofréquences et mesures applicables aux écrans

9. Date projetée pour l'adoption: 90 jours après distribution par le Secrétariat de l'OMC

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 mois après adoption

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours après distribution par le Secrétariat de l'OMC

11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, numéros de téléphone et de télécopie, et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

WTO/TBT National Notification and Enquiry Center of People's Republic of China

Téléphone: + 86 10 82260618

Télécopie: + 86 10 82262448

Courrier électronique: tbt@aqsiq.gov.cn